

Fiche d'inscription SELF DEFENSE CHARTRAINE**Informations de l'adhérent**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Date de naissance : Email. :

Date du certificat médical :

NB. : Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des arts martiaux doit être fourni à la première inscription ou si celui-ci date de plus de 3 ans. Le cas échéant, l'adhérent doit compléter le questionnaire santé (Annexe 1 pour adhérent majeur et Annexe 2 pour adhérent mineur) et remettre l'attestation sur l'honneur correspondante lors de l'inscription.

Ces données collectées sont nécessaires à la gestion des licences et des adhérents. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ces données.

Informations concernant l'assurance

Votre inscription vous permet de bénéficier de l'assurance de la fédération Espérance en cas de blessure survenue lors d'un entraînement avec un partenaire. Cette assurance couvre uniquement la responsabilité civile et ne propose pas de garantie individuelle. Cela signifie que cette assurance ne prend pas en compte les blessures que vous pourriez vous infliger tout seul au cours d'un entraînement. L'assurance de la fédération propose d'autres options comme la garantie dommage corporel ou la garantie individuelle accident qui proposent des prises en charge supplémentaires. Pour plus d'informations, l'ensemble du document est disponible sur le site <https://www.selfdefensechartraine.fr>

Vous pouvez individuellement souscrire à ces options, le supplément de cotisation étant à votre charge.

Le détail concernant l'assurance accident corporel est consultable à la fin de ce document.

- Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations concernant l'assurance souscrite dans le cadre de mon adhésion.
- Je souhaite bénéficier à ma charge d'une assurance complémentaire proposée par GROUPAMA
- Je ne souhaite pas bénéficier d'une assurance complémentaire.

Fiche d'inscription SELF DEFENSE CHARTRAINE

À fournir pour votre inscription

1. La présente fiche d'inscription complétée ainsi que la partie assurance (page 1)
2. Certificat médical
 - Obligatoire pour une première inscription ou si celui détenu a plus de 3 ans au moment de l'inscription
 - Le cas échéant, l'attestation sur l'honneur de réponse au questionnaire relatif à l'état de santé
3. Si applicable, l'autorisation parentale pour les mineurs (page 2) complétée et signée
4. L'autorisation de droit à l'image complétée et signée
5. Le règlement de la cotisation (voir en page 3 pour les modalités)
6. Le règlement intérieur signé

Les documents nécessaires à l'inscription sont à envoyer par email à l'adresse selfdefensechartraine@gmail.com.

Autorisation parentale (pour les adhérents mineurs)

Je, soussigné(e)

Responsable de

Demeurant

Code Postal

Ville

Autorise notre enfant

À pratiquer les disciplines Yoseikan Budo ou Karaté Goju Ryu

- Dégage l'association de toute responsabilité, en dehors des heures de cours enseignés,
- Autorise les responsables à prendre toutes les dispositions médicales en cas d'accident.

Fait le

À

Signature du représentant légal avec la mention « Bon pour pouvoir »

Fiche d'inscription SELF DEFENSE CHARTRAINE

Informations pratiques et tarifs

ADRESSE DU DOJO :

Ensemble Sportif Rémy Berranger - 12, rue de la Croix aux Potiers 35131 Chartres de Bretagne



Contact : selfdefensechartraine@gmail.com

YOSEIKAN BUDO :

À partir de 16 ans

Mardi 20h - 21h30 (technique)
Jeudi 18h - 19h (entraînement libre)
19h00 – 19h30 (cardio)
19h30 - 21h00 (percussions)

KARATE GOJU RYU :

à partir de 16 ans

Mardi 18h30 - 20h00
Samedi 10h00 - 12h00

TARIFS 2024-2025

Adolescent + 16 ans, étudiant : 150€ (dont 5€ pour l'adhésion à la Fédération Espérance)

Adulte : 195€ (dont 10€ pour l'adhésion à la Fédération Espérance)

Accès à tous les cours : Yoseikan Budo et Karaté Goju Ryu

MODE DE RÈGLEMENT

Virement bancaire sur le compte de l'association en précisant dans l'intitulé de la transaction « Cotisation *Prénom Nom* »

IBAN : FR76 1558 9351 1204 7535 0904 048

Fiche d'inscription SELF DEFENSE CHARTRAINE

SELF-DEFENSE CHARTRAINE : RÈGLEMENT INTERIEUR

(Voté le 20/06/2024)

Article 1 – Admission

L'admission au sein de l'association Self-Défense Chartraine peut être refusée si le candidat ne présente pas toutes les garanties de probité indispensable au bon fonctionnement de l'association. Les parents doivent signer l'admission pour leur enfant âgé de moins de 18 ans.

Article 2 - Cotisation

La cotisation annuelle des membres sert à couvrir les dépenses de l'association (frais des enseignants, déplacements, achats de matériel etc.). La cessation de la pratique pour convenance personnelle ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement de cotisation. Le remboursement sera effectué pour les cas suivants :

- Maladie prolongée ou blessure, sur présentation d'un certificat médical d'au moins 4 semaines sans reprise de l'activité pendant la saison en cours ;
- Mutation professionnelle.

Article 3 - Assurance

Les membres de l'association sont assurés par le contrat « Assurance des Associations » alloué par le biais de l'adhésion à la Fédération Espérance. Une assurance complémentaire peut également être proposée par la licence fédérale si applicable.

En cas d'arrêt de la pratique du fait du pratiquant, le remboursement de l'adhésion à la Fédération Espérance / licence ne pourra être effectué.

Les membres sont responsables du matériel mis à leur disposition et doivent le remplacer en cas de détérioration.

Article 4 – Discipline

Tout membre qui, par sa conduite ou ses propos, porterait atteinte à la réputation ou à la bonne marche de l'association pourra être radié par décision du bureau dirigeant après avoir été entendu. Il ne pourra, de ce fait, prétendre à aucun dédommagement.

Le bureau dirigeant pourra choisir suivant le cas à débattre :

- L'avertissement verbal
- L'avertissement par courrier
- La suspension temporaire
- La radiation

Article 5 – Hygiène

L'accès au tatami doit se faire avec une hygiène et propreté irréprochables (ongles propres, kimono lavé, les petites plaies doivent être recouvertes au préalable d'un pansement...). Le port des bijoux (bagues, montres, bracelets, boucles d'oreilles pendantes) est interdit sur le tatami.

Article 6 - Tenue vestimentaire

Le pratiquant est tenu de suivre les consignes vestimentaires des enseignants selon la pratique. La tenue pourra être un kimono et/ou pantalon de jogging / tee-shirt. Suivant le contexte du cours et à leur choix, les pratiquants pourront porter des éléments de protection tels que coquille, protège-dents, plastron, protection en mousse (jambes, avant-bras), gants, casque, etc.

Article 7 – Vestiaires

Les vestiaires étant un lieu commun qui peut être partagé avec d'autres disciplines, il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans ceux-ci et de fermer la porte à clé au début de la séance pour

Fiche d'inscription SELF DEFENSE CHARTRAIN

prévenir de toute intrusion. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation survenu dans les vestiaires.

Article 8 – Propreté et respect des lieux

Le Dojo est la propriété de la ville de Chartres de Bretagne, d'autres sections sportives y ont accès.

Dans un souci de bonne cohabitation avec ces dernières, il est impératif de respecter les locaux et matériels mis à disposition et de veiller à laisser les lieux propres.

Article 9 – Horaires

Le respect des horaires des enseignements est impératif. L'échauffement faisant partie intégrante du cours, il faut être prêt et en tenue pour le début de celui-ci.

Les enseignements sont susceptibles d'être suspendus pendant les vacances scolaires.

Article 10 - Déroulement des séances

Il est demandé aux parents de mineurs de ne pas assister aux enseignements afin qu'ils ne soient pas perturbés par leur présence. L'enseignant est le garant de l'apprentissage de la discipline. C'est lui qui dirige, qui félicite ou réprimande selon les cas. La présence des parents, dans le silence, est une tolérance.

NB : la présence des parents est exigée pour les cours d'essais (maximum 3 cours) des mineurs.

Article 11 – Responsabilité

Les parents doivent impérativement vérifier la présence du professeur ou d'un responsable de l'association avant ou pendant chaque entraînement ou manifestation. Il faut impérativement déposer son enfant et venir le chercher dans le lieu de pratique ou de manifestation en présence du professeur ou dirigeants du club. L'association (dirigeants ou professeurs) ne pourra être tenue pour responsable en cas de non-respect de ces impératifs.

Article 12 - Droit à l'image

Toute personne, quelle que soit sa notoriété, dispose d'un droit exclusif sur son image (brute ou faisant partie d'un montage photographique et/ou vidéo) et l'utilisation de celle-ci. Elle peut s'opposer à une diffusion sans son autorisation. Le consentement de droit à l'image des adhérents est recueilli chaque année lors de l'inscription.

Article 13 - Protection des données personnelles

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque membre de l'association dispose d'un droit de consultation et de modification/suppression des données personnelles le concernant.

Article 14 – Remboursement des Enseignants et Assistants

L'association s'engage à couvrir les frais des enseignants et assistants bénévoles dans le cadre de leur formation continue. Ces frais comprennent : frais de stage, repas, déplacements.

Le

À

Signature avec la mention « Lu et approuvé »

SELF-DÉFENSE CHARTRAINE - AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Je, soussigné(e) (*nom/prénom de la personne filmée, photographiée, enregistrée ou représentant légal s'il s'agit d'un mineur*)

Demeurant (*adresse*)

- Autorise
- N'autorise pas
- Pour moi-même
- Pour le mineur (*nom/prénom du mineur*)

Pour la saison 2024-2025, l'association Self-Défense Chartraine à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise l'association Self-Défense Chartraine à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à :

Le :

Signature (Faire précéder de la mention « Lu et Approuvé »)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE RÉPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ POUR LE RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE

LICENCIÉ MAJEUR

Je, soussigné(e)

atteste avoir complété l'ensemble du Questionnaire de santé « QS-SPORT » (CERFA n°15699*01) et avoir répondu **négativement** à l'ensemble des items présentés.

Date :

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE RÉPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION

LICENCIÉ MINEUR

Je, soussigné(e)

Exerçant l'autorité parentale sur

atteste avoir complété conjointement avec mon enfant l'ensemble du « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » (Article A. 231-3 du code du sport) et avoir conjointement répondu **négativement** à l'ensemble des items présentés.

Date :

Signature de la personne exerçant l'autorité parentale :

ANNEXE 1 : Questionnaire de santé à destination des licenciés majeurs



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
À ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

« QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES »

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es : une fille un garçon	Ton âge : ans	
<i>Depuis l'année dernière</i>	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré (e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
<i>Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)</i>	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué (e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
<i>Aujourd'hui</i>	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		

Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

ACCIDENTS CORPORELS MEMBRES SPORTIFS BULLETIN D'ADHÉSION

Groupama Cohésion accidents corporels

Nom de l'Association :

N° Sociétaire :

MONTANTS GARANTIS ET FRANCHISES 2024 - Option 1

Montants indexés suivant l'évolution de l'indice AGIRC = 0,4694 au 01/11/2022.

Garanties	MONTANTS DES GARANTIES par sinistre	FRANCHISES par sinistre
Prestations de base		
Décès	21 583 €	Le taux d'incapacité permanente doit être supérieur à 10 % (sauf pour les associations sportives)
Incapacité permanente	43 166 €	
Frais d'adaptation	5 397 €	Le taux d'incapacité permanente doit être supérieur à 66 %
Frais de soins	324 €	Sans
Frais dentaires	55 € par dent	
Articles d'optique	76 € par article d'optique	15 jours - durée maximale d'indemnisation 90 jours
Indemnités journalières	22 € par jour	
Frais de recherche	5 397 €	Sans

Monsieur - Madame ^{ou}

né(e) le

souhaite - ne souhaite pas ^{ou} souscrire la garantie accidents corporels ci-dessus énoncée.

Fait à, le

Signature

* Pour connaître le détail des garanties, limites et franchises, se reporter aux conditions générales et tableau des montants de garantie et franchises du contrat Groupama Cohésion. Renseignements disponibles auprès d'un chargé de clientèle.

Les données personnelles concernant les adhérents sont traitées par l'Assureur dans le respect de la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée. Leur traitement est nécessaire aux demandes d'adhésion, à la gestion du contrat et des garanties. Elles sont destinées aux services internes de l'assureur. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition en vous adressant par courrier à Groupama Loire Bretagne, Correspondant CNIL, 23 boulevard Solferino 35013 Rennes cedex. Vous reconnaissez avoir reçu un double et pris connaissance du présent document ainsi que des conditions générales du contrat Groupama COHÉSION remis par l'assureur.



Suivez-nous sur

